

Règlement Prix Pierre Werner

Le conseil d'administration et les membres du Cercle Artistique de Luxembourg s'inclinent devant la mémoire de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat honoraire, décédé le 24 juin 2002.

En 1993, le Ministre délégué aux Affaires Culturelles et à la Recherche Scientifique, Monsieur René Steichen, a instauré le Prix Pierre Werner qui est décerné tous les deux ans, en alternance avec le Prix Raville, pour honorer l'action de Monsieur Werner en tant que Ministre des Affaires Culturelles durant les périodes du 19 septembre 1972 au 15 juin 1974 et du 16 juillet 1979 au 20 juillet 1984.

Le Prix Pierre Werner est doté d'un montant de EUR 2.500,00, décerné à une œuvre exposée dans le cadre du Salon artistique annuel. Ce prix pourra être décerné à n'importe quel artiste, membre ou non-membre du Cercle Artistique, exposant au Salon.